Dossier n°	Pièce n° 8

CANTON DU VALAIS

COMMUNE DE ST-LUC

MODIFICATION DU PAZ ET PAD

DOMAINE SKIABLE ST-LUC / CHANDOLIN

PAZ futur

SITUATION
Echelle 1/10'000

AUTEUR DU PROJET		DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.
Nivalp SA Etudes Forêts / Environnement 3960 SIERRE E-Mail: nivalp@nivalp.ch Tél. 027 / 475 43 36 Fax 027 / 398 37 51		Mars 2007	P.E.	V.B.	B.B.
		a Mai 2007	P.E.	V.B.	B.B.
		b			
		c			
		Formats	Surface	Proj. n° 423.1325.60	
		x = 1.050 y = 0.670	0.70 m²	W:\Entreprises\SRM St-Luc\1325 Enneigement technique\1325 Modif du PAZ St-Luc\1325 DAO\1325 Plans\1325 PAZ St-Luc etat futur.dwg	

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU: 30/5/07
Signatures : Le Président Le Secrétaire

APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE EN DATE DU: 13/8/07
Signatures : Le Président Le Secrétaire

HOMOLOGUÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE:
Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du - 9 AVR. 2008
Droit de sceau: Fr. 200.–
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Légende:

- Commune de St-Luc
- Plan d'affectation des zones
- Aire forestière
- Zone agricole de pâturage
- Zone agricole d'alpage
- Friche, pierrier, inculte
- Zone de mayens
- Zone artisanale
- Zone de constructions et d'installations publiques
- Zone de dépôt de matériaux, Zone d'extraction de matériaux, Zone de dépôt de matériaux réutilisables
- Zone d'habitation individuelles
- Zone résidentielle H70
- Zone extensive du village
- Zone du vieux village
- Domaine skiable de St-Luc (cf. PAD)
- Zone de protection du paysage d'importance communale
- Zone de protection de la nature d'importance communale
- Source captée
- Source non captée
- Zone de protection des sources S 1, S 2, S 3
- Zone de protection des sources S 1 provisoire

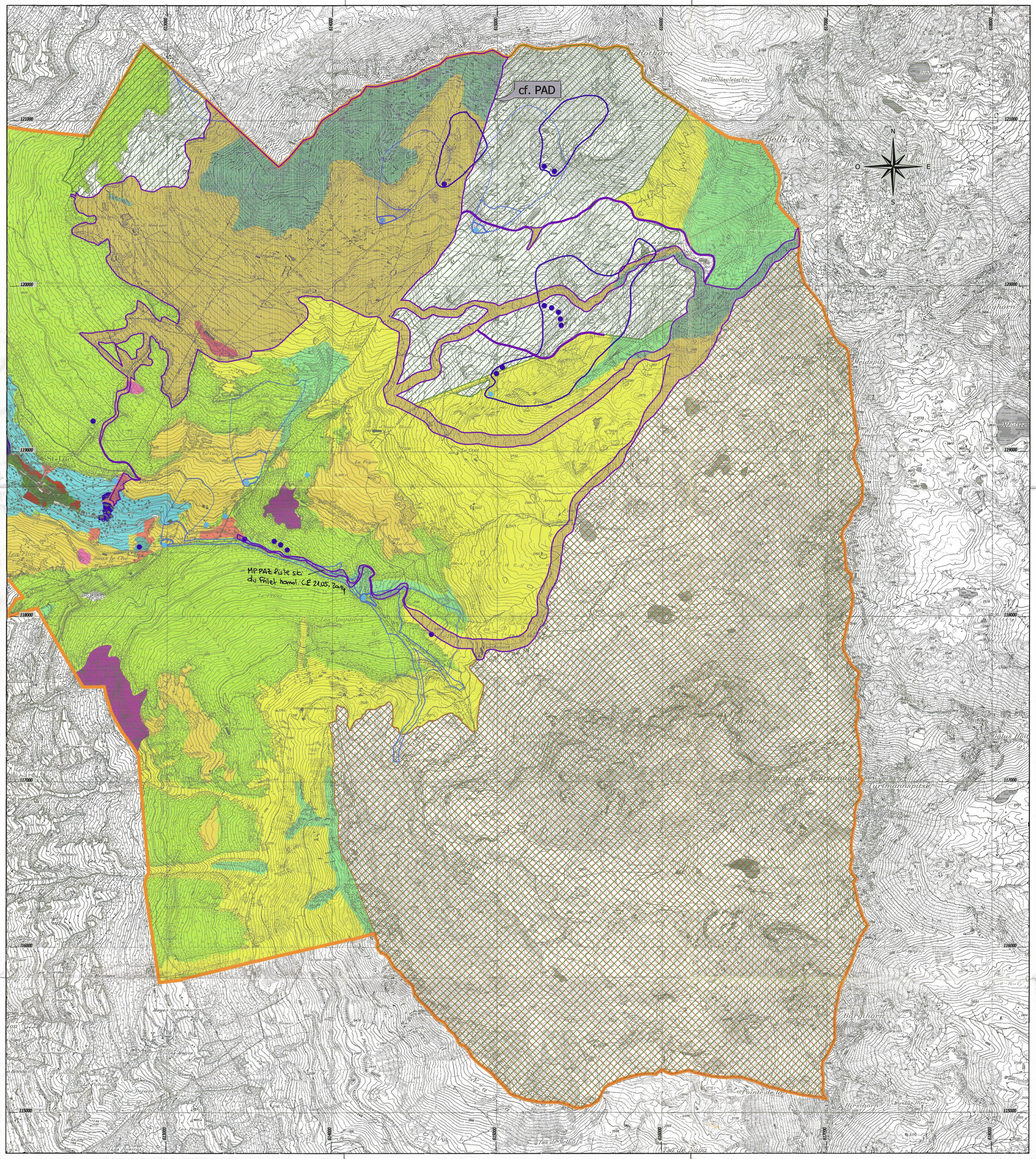
cf. PAD
MP PAZ Piste st: du Friel homol. CE 21.05.2014
St-Luc
Chandolin
Bella Tola
Rothorn
Bellatolagletscher
Meidspitz
Turtmannspitze
Birghorn
Hirsihorn
Pointe de la Plaine Morte
Les Frênes
Les Aconthiers
Les Pluves
Sous le Chêne
Le Pigou
Le Zoul
Le Bouillet
Le Bouillet
Le Bouillet